

A ma connaissance, il n'a pas été soulevé pendant le débat de deuxième lecture de questions exigeant une prolongation du débat, et je suis donc disposé à proposer—

**Le sénateur Flynn:** Laissons le président mettre aux voix la décision de deuxième lecture.

**Son Honneur le Président:** L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que ce bill soit maintenant lu pour la deuxième fois. Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois.)

#### RENVOI AU COMITÉ

(Sur la motion du sénateur Carter, le bill est renvoyé au comité permanent des transports et des communications.)

### LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

#### BILL MODIFICATIF—ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité des banques et du commerce sur le bill C-13, tendant à modifier la loi sur la Commission d'Énergie du Nord canadien, présenté hier.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest)** propose que le rapport soit adopté.

—Honorables sénateurs, peut-être devrais-je ajouter un mot d'explication avant la mise aux voix.

Le bill a été renvoyé au comité permanent des banques et du commerce qui l'a étudié hier. Le comité a proposé un amendement au paragraphe (2) de l'article 1. On avait d'abord proposé que les membres de la commission se réunissent à 24 heures d'avis. On a estimé que ce délai était peut-être insuffisant même dans les cas d'urgence et il a paru raisonnable au comité de proposer que l'avis des réunions dans les cas d'urgence soit d'une journée complète. Si l'avis est donné le lundi, le jour complet est le mardi, et la réunion ne peut avoir lieu avant le mercredi. Cette solution paraît raisonnable.

● (1440)

Nous avons demandé s'il ne conviendrait pas que l'avis comporte un jour entier pour chaque réunion de la commission. Cependant, on nous a assuré qu'aux termes des pouvoirs de réglementation de la commission, la durée des avis pour les réunions ordinaires est prévue, et les délais sont beaucoup plus longs. Bien sûr il y a des commissaires qui vivent dans les Territoires et au Yukon; d'autres demeurent à Ottawa et il n'est que raisonnable qu'il y ait plus d'un jour entier d'avis pour les réunions ordinaires.

L'amendement supprimerait également le mot «quorum», mot qui jurait un peu dans le bill et de le remplacer par le mot «réunion». Cet amendement me paraît très simple. Je sais qu'il est très dangereux d'utiliser ici le mot «simple», mais la question n'est pas très importante et on nous a dit que cela faisait suite à une

réserve manifestée par le député du Yukon quand il a témoigné devant le comité de l'autre endroit.

(La motion est agréée et le rapport adopté.)

(Sur la motion du sénateur Connolly (Ottawa-Ouest), la 3<sup>e</sup> lecture du bill modifié est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

### LE CODE CRIMINEL (COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT)

#### BILL MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat de la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Eudes, tendant à la deuxième lecture du Bill S-21, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (commutation de la peine de mort)».—(L'honorable sénateur Neiman).

**Le sénateur Neiman:** Honorables sénateurs, j'aimerais que le débat soit reporté à la demande du parrain.

(Le débat est reporté.)

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PONT FORT-FALLS

#### BILL MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

**L'hon. Gildas L. Molgat** propose: Que le bill C-367, tendant à modifier la loi sur l'administration du pont Fort-Falls, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois.

—Honorables sénateurs, dans l'ouest de l'Ontario où se trouve la ville de Fort Frances, la frontière entre la province de l'Ontario et l'État du Minnesota est celle qui sépare le Canada des États-Unis. Elle se trouve être cette porte historique vers l'Ouest, la rivière Rainy, qu'ont suivie les premiers explorateurs.

Il existe actuellement un problème au sujet du pont reliant les deux villes de Fort Frances (Ontario) et International Falls (Minnesota). Le pont se trouve dans un emplacement difficile à cause des centrales hydro-électriques et de l'installation de sociétés de papier et de pâte à papier, Ontario-Minnesota du côté canadien et Boise Cascade du côté américain. Je crois que le pont actuel appartient en fait aux sociétés de papier et pâte à papier.

Les gouvernements canadien et américain se sont entendus, de concert avec les sociétés, pour reconstruire ce pont, mais ce travail implique certaines négociations plutôt complexes parce qu'une province, un État, deux gouvernements nationaux et à peu près trois paliers différents de gouvernements municipaux sont en jeu.

Le gouvernement canadien et le gouvernement américain ont convenu d'adopter des mesures législatives complémentaires et au Parlement canadien et au Congrès aux États-Unis, pour travailler de concert à établir un organisme chargé de procéder à l'élargissement du pont. Il se trouve que c'est l'un des points de passage vers la région touristique du nord-ouest de l'Ontario, de la région du Lac des Bois. Durant les périodes estivales, comme il s'agit d'un pont à deux voies, avec des postes de douane aux deux extrémités de graves problèmes se posent aux usagers, notamment des attentes très longues, et il est donc nécessaire d'élargir le pont.